

Classement, seuil, preuve, visite : six étapes, dans l'ordre.

Les six étapes du dispositif, dans l'ordre, et le statut de chaque information : règle issue d'un texte, calcul propre à l'établissement ou point à documenter.

1 Votre grille

RÈGLE · TEXTE OFFICIEL

Neuf types d'EHT, 39 combinaisons type et catégorie, plus 6 grilles RIPT : 45 grilles. Classement provisoire et renouvellement utilisent deux jeux de formulaires distincts.

2 Condition 1 · les normes A

RÈGLE · TEXTE OFFICIEL

100 % des normes obligatoires applicables. Elles ne rapportent aucun point ; une seule défaillance bloque le classement, quel que soit le score.

3 Condition 2 · les points B

RÈGLE · TEXTE OFFICIEL

70 % au minimum du total des points applicables. Notation binaire : 2, 3, 4 ou 5 points par critère, sans demi-point. Les deux conditions sont cumulatives.

4 Votre seuil réel

CALCUL PROPRE

Total applicable $\times 0,70$, arrondi au plafond. Une rubrique ne sort du calcul que si le classeur l'admet en « NA ». Repère de gestion, pas une norme : 80 à 85 % des points B.

5 Vos preuves

À DOCUMENTER

La grille note l'existence des procédures et leur application. Une procédure écrite non appliquée ne rapporte rien ; une bonne pratique non formalisée non plus.

6 Le contrôle

RÈGLE · TEXTE OFFICIEL

Depuis mai 2026, des visites mystères couvrent 2 500 établissements classés, à partir de trois étoiles : auditeurs externes mandatés, pilotage SMIT, contrôles inopinés.

7 ans, puis 5

Le classement d'exploitation est accordé pour sept ans au premier classement, puis renouvelé par périodes de cinq ans. La demande de renouvellement se dépose trois mois avant l'échéance.

Ce que la visite regarde : cinq standards vérifiables en une seule visite

- Décrochage en moins de cinq sonneries
- Excuses en cas d'attente
- Deux langues étrangères à la réception
- Politique d'annulation énoncée
- Check-out en moins de quinze minutes
- Onze rubriques de service propres au renouvellement

COMMENT LIRE

■ Règle issue d'un texte

□ Calcul propre à l'établissement

■ À documenter par l'exploitant

Les deux conditions sont cumulatives : la seconde ne compense pas la première. Le classeur officiel du type et de la catégorie établit le seuil.

PORTÉE DE CE VISUEL

- Seuils chiffrés : calculs CNT appliquant la règle des 70 % à la grille complète ; ils ne figurent pas tels quels dans les textes.
- Le renouvellement ajoute une seconde famille de normes : production et qualité de service.
- Le partage des points entre équipement et service se lit dans le classeur officiel du type et de la catégorie.
- La loi n° 80-14 prévoit des sanctions administratives et pénales, selon le manquement et l'article applicable.

SOURCES

Guide 01 « Hébergements innovants », CNT Référentiel Vivant v1.1, octobre 2026 — chapitre 1 (sections 1.3 à 1.8) et outils 1 à 3.

Loi n° 80-14 ; arrêté conjoint n° 985-24 ; arrêté n° 835-24 ; formulaires officiels du ministère du Tourisme.

EN PRATIQUE

Le seuil réel se calcule sur le classeur officiel de l'établissement (outil 1).